



RENTREE 2020 / 2021 ECOLE DE TADEN INFORMATIONS

Les deux écoles sont en semaine de 4 Jours, avec les horaires suivants :

ECOLE MATERNELLE DU MOULIN – au Bourg de TADEN

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9 H à 12 H
13 H 30 à 16 H 30**

ECOLE ELEMENTAIRE DES FORGES – au Bourg de TRELAT :

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8 H 45 à 12 H
13 H 30 à 16 H 15**

NAVETTE BUS ENTRE LES DEUX ECOLES :



Une navette bus fait le lien entre les deux écoles de la commune. Elle est mise à disposition gratuitement pour les familles (financement pris en charge par la commune et la région Bretagne).

Une fiche avec les lieux d'arrêts ainsi que les horaires du matin et du soir sera à votre disposition à l'accueil de la mairie ou à la permanence fin août 2020.

RESTAURATION SCOLAIRE :



Le prix du repas pour l'année scolaire 2020 / 2021 est de :

- 2.90 euros par enfant de la commune
- 3.40 euros par enfant hors commune

La facturation mensuelle est faite par la mairie.

La facture vous sera envoyée par mail si vous en faites la demande.

Pour faciliter la gestion des paiements, une autorisation de prélèvement est proposée (imprimé d'autorisation à remplir avec un RIB).

Pour les autres modes de paiement, vous pouvez prendre contact avec la mairie.

Pour toute information sur la restauration scolaire, vous pouvez prendre contact avec Marina HELLEQUIN – Responsable de la cuisine centrale – 02 96 39 50 22

GARDERIE – ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Chaque école dispose d'une salle pour la garderie.

Un flyer explicatif avec les conditions d'accueil : horaires, goûter, tarifs sera mis à votre disposition à l'accueil de la mairie ou remis lors des permanences fin août.

La convention signée avec la Scop « A L'Abord'âge » a pris fin en Juillet 2020. La municipalité va reprendre la gestion des garderies des deux écoles à compter de la rentrée 2020 / 2021.

L'équipe des agents scolaires assurera le service auprès des enfants (goûter, activités) et la gestion administrative (inscription, facturation).

Les dossiers d'inscriptions seront mis à disposition à l'accueil de la mairie ou remis lors des permanences fin août.

Une gratuité est instituée à partir du 3ème enfant.

Les tarifs sont les suivants :

- Matin / tarif forfaitaire unique : 1€
- Soir : 1 € la première heure (avec le goûter fourni).
0,50 € par demi-heure supplémentaire.
Toute demi-heure démarrée sera facturée.

PERMANENCE A LA MAIRIE :

Comme les années précédentes, il y aura **une permanence à la mairie** la semaine précédant la rentrée scolaire :

- Le Lundi 24 Août 2020 : de 8 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 15 H 30
- Le Mardi 25 Août 2020 : de 10 H à 12 H et de 16 H à 19 H
- Le Mercredi 26 Août 2020 : de 10 H à 12 H de 14 H à 17 H

Durant ces permanences, nous pourrons :

- faire les inscriptions (navette bus / cantine / garderie)
- vous communiquer toutes les informations utiles concernant les services périscolaires gérés par la mairie.
- répondre à toutes vos questions.

- **Mairie de TADEN** : Tél : 02.96.87.63.50 / contact.mairie@taden.fr



- **Responsable du Pole Scolaire** :
Marina Hellequin / m.hellequin@taden.fr
- **Coordinateur du Périscolaire** :
Jessy Lecuyer / j.lecuyer@taden.fr

